



➔ **Implantation de la Cote de rendement collégiale (CRC) par programme pour la gestion des admissions de l'automne 2009 et des trimestres suivants**

Le système de gestion des données d'élèves au collégial du MELS (Socrate) permet dorénavant de lier chacun des cours à un programme d'études, de sorte qu'une CRC moyenne pour chaque programme de DEC, auquel le candidat a été inscrit pendant son cheminement au collégial, puisse être calculée.

Pour l'admission à l'université, il a été convenu d'utiliser la CRC du dernier programme dans lequel le candidat s'est inscrit, sous la condition qu'au moins 16 cours soient contributives à son calcul, en y incluant, au besoin, les résultats de cours qui constituent des préalables nécessaires à l'admission. Si le calcul de la CRC du dernier programme ne repose pas sur au moins 16 cours, c'est la CRC globale, c'est-à-dire celle qui inclut tous les résultats obtenus au collégial par le candidat, qui sera retenue aux fins de l'admission.

Par ailleurs, lorsqu'une sanction de DEC est présente au dossier du candidat, l'université utilisera la CRC la plus élevée entre celle du DEC complété et celle du dernier programme inscrit (sous la condition qu'au moins 16 cours soient contributives à son calcul). Si plusieurs sanctions de DEC sont présentes au dossier, l'université utilisera la CRC la plus élevée entre celles des DEC complétés et celle du dernier programme inscrit (toujours en respectant la condition des 16 cours). Les préalables pertinents seront ajoutés, au besoin, à la CRC retenue aux fins de l'admission.

➔ **Un nouvel indicateur de force de groupe**

Actuellement, dans le calcul de la CRC, c'est la moyenne des notes finales de l'ensemble des matières de la formation générale en 4e et 5e secondaire qui sert à caractériser la force relative des groupes (IFG). Toutefois, à compter de la gestion des admissions du trimestre d'automne 2009, l'IFG s'appuiera sur la moyenne des notes finales des matières obligatoires de la formation générale en 4e et 5e secondaire. Les guides d'admissions doivent donc être ajustés en conséquence.